



## Engagement écrit avant la signature du contrat

Par **julie1601**, le **14/05/2008** à **13:23**

On a retenu ma candidature au sein d'un cabinet vétérinaire pour un CDD dès août 2008. La vétérinaire m'a demandé de lui faire un papier signé où il serait écrit que je m'engage à travailler pour le cabinet de telle date à telle date. Je signerai mon contrat le 1er jour de travail. Est-ce que le papier a une valeur juridique quelconque ou est-ce seulement un engagement moral de ma part ? Car selon moi, seul le contrat a une valeur.

Par **frog**, le **14/05/2008** à **13:34**

Bonjour,  
Cette façon de faire me laisse un peu circonspect. Qu'est ce que selon votre futur employeur s'oppose à la signature immédiate de votre CDD ?

Par **julie1601**, le **14/05/2008** à **20:10**

Je dois avouer que je ne sais pas pourquoi je ne signe pas de contrat de suite. L'employeur m'a dit que je signerai le 1er jour de travail.